

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021

N° CP-2021-9-12-14

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/22

Résumé : Le 20 mars 2017, le Conseil départemental du Bas-Rhin a adopté le « Plan actions éducatives et Collèges » (délibération n° CD/2017/007) dont la stratégie porte tant sur la réussite éducative en faveur des collégiens que sur la qualité du cadre éducatif. Le soutien apporté dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) est l'une des 67 actions du plan (fiche n°6) portant sur la lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite éducative.

Le présent rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à des structures qui assurent un accompagnement scolaire, pour un montant total de 54 600 €.

1. LE CLAS : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES ET DES PARENTS

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace se traduit notamment par sa participation au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire au lycée.

Dans ce cadre, l'accompagnement à la scolarité consiste en un ensemble d'actions, réalisées en dehors des temps scolaires. Elles sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur des apports culturels visant à offrir un appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école lorsqu'il ne les trouve pas dans son environnement familial ou social.

L'identification et l'orientation des élèves entrant dans le dispositif s'effectuent par l'équipe pédagogique et les enseignants, en accord avec les parents. A ce titre, ce dispositif donne une place centrale aux parents qui sont étroitement associés aux actions.

En 2014, le CLAS a été pleinement intégré dans le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) co-piloté par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF), l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace, avec un ensemble de signataires partenaires : Education Nationale, Justice, Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, Association des Maires du Bas-Rhin, Ville de Strasbourg, Union Départementale des Associations Familiales.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace est membre du Comité stratégique des services aux familles (COSTRA), aux côtés de l'Etat, de la CAF et de la Ville de Strasbourg. Le CCPAP est l'instance de décision qui coordonne les contributions de l'ensemble de ces financeurs et qui assure le suivi de la mise en œuvre du schéma.

En réponse à des besoins de formation émanant des acteurs de terrain, ce Comité a programmé l'année scolaire précédente une journée d'information à destination des intervenants CLAS, animateurs et coordinateurs. Cette journée a permis de présenter le Kit CLAS, d'évoquer des notions autour de l'Ecole (gouvernance, accompagnements spécifiques proposés aux élèves, la lecture au CP, les méthodes à retenir pour enseigner les mathématiques, les temps de rencontres familles-école, la Charte de la coéducation). Le temps de l'après-midi était consacré à une intervention autour des valeurs de la République et la Laïcité.

2. SOUTIEN AUX PROJETS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 SUR LE TERRITOIRE BAS-RHINOIS

Un appel à projets annuel est émis par le COSTRA. Il vise à recenser les propositions d'actions déposées par des associations et des collectivités territoriales pour la mise en place d'un accompagnement à la scolarité, afin de vérifier collégialement la qualité de chaque projet et garantir une cohérence de l'offre et de la répartition territoriale.

Les membres du COSTRA examinent les différents projets et instruisent les demandes de subventions déposées, conformément au cahier des charges qui a été défini conjointement. Dans le cadre de cette instruction, différents critères sont pris en compte : la qualité des contenus pédagogiques des actions menées, la formalisation du partenariat avec les collèges et les relais avec les acteurs déjà en place sur les territoires ou encore la manière dont sont associés les parents.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le COSTRA, réuni le 2 septembre 2021, a finalisé l'instruction partenariale des projets déposés sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. Il est à noter que la Collectivité européenne d'Alsace oriente ses financements vers les actions concernant les seuls collégiens. Une réflexion sur la convergence du dispositif à l'échelle alsacienne a été amorcée.

Les porteurs de projets reconduisent la plupart des actions d'accompagnement proposées l'année scolaire précédente. Les actions destinées aux collégiens se déroulent essentiellement sur des quartiers relevant de la politique de la Ville, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à Saverne, Haguenau et Bischwiller.

Le nombre de projets en direction des collégiens est stable : 46 projets menés par 33 structures différentes contre 43 projets et 34 structures différentes l'année scolaire précédente.

Les commissions territoriales des territoires concernés ont émis un avis favorable à l'ensemble des projets listés dans le tableau annexé au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 54 600 €, au titre du dispositif d'accompagnement scolaire des collégiens pour l'année scolaire 2021/2022, selon le détail figurant en annexe 1.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY